

# **CONTRAT DE RÉSERVATION d'un STAND POUR LE MARCHÉ MÉDIÉVAL DE BRIANCON**

***Date et heure: 26, 27 et 28 Août 2022 de 8H à 19H***

***Lieu : Briançon uniquement sur le haut de la ville***

Merci de lire attentivement ce dossier d'inscription, de compléter toutes les informations requises, de le signer et procéder au paiement selon les modalités suivantes :

Réservation par chèque bancaire à l'ordre de "Les coeurs de Vauban"

***Les règlements seront encaissés 2 mois avant le début du marché.***

Les dossiers dûment complétés, accompagnés d'un chèque correspondant à la totalité de la location du stand, sont à envoyer à l'adresse suivante :

***Monsieur  
Contact : Mr Stéphane JULES 0601887278  
betweenusha@gmail.com***

**DATE LIMITE de dépôt de dossier :  
30 juin 2022**

## **RÈGLEMENT GÉNÉRAL :**

### **Art.1 – Conditions d'inscription**

- **Être inscrit au répertoire des métiers ou à l'URSSAF (fournir un justificatif) • Fournir une attestation de votre compagnie d'assurance**
- **Les candidatures seront enregistrées selon l'ordre d'arrivée**
- **L'exposant ne peut présenter que les produits pour lesquels il a signé sa réservation.**
- **S'agissant d'un marché médiéval, l'Association se réserve le droit de ne pas accepter la vente de certains produits.**

L'Association demande donc aux exposants de fournir à l'appui du dossier d'inscription un descriptif et photos des produits exposés dans le cadre du Marché.

L'organisateur apprécie la qualification du candidat exposant conformément aux critères qu'il a défini pour répondre à l'objet du marché

Si les produits exposés ne correspondent pas à ces conditions, nous nous réservons le droit de refuser l'installation de l'exposant.

### **Art. 2 – Paiement obligatoire**

Toute réservation engage définitivement et irrévocablement son souscripteur qui est désormais redevable du montant total de la facture. Le fait de signer une réservation entraîne l'obligation d'occuper le stand et de le laisser installer. Le montant de la location est dû dès la signature du contrat.

**Tout exposant annulant sa réservation, ne pourra faire valoir le remboursement de sa réservation.**

Tout stand non occupé le jour de l'ouverture sera réputé non utilisé, et l'organisateur pourra en disposer à son gré sans aucun remboursement des sommes perçues.

Les contrats de participation transmis par fax ou courriel ne constituent qu'une intention de participation et ne seront pris en compte par l'organisateur qu'à réception de bulletin de réservation.

### **Art. 3 – Emplacement et présentation des stands**

Un emplacement de base représente **environ 2 m linéaires**. Nous souhaitons une conformité de thème en lien avec la fête médiévale. L'exposant est tenu de respecter le lieu de l'emplacement attribué par l'association. Les exposants prennent possession de leur stand en début de salon et doivent le restituer dans le même état à la fin du salon.

**IMPORTANT :**

**Les exposants s'engagent à fournir tout le matériel nécessaire à la présentation des produits vendus (table, nappe, chaise, décorations, ...). Nous vous rappelons qu'il sera formellement INTERDIT d'apporter un appareil d'appoint de chauffage, sous risque de se voir refuser l'installation, sans remboursement possible de votre règlement.**

**Art. 4 - Assurance**

Outre l'assurance couvrant les objets exposés et plus généralement tous les objets mobiles ou autres lui appartenant, l'exposant est tenu de souscrire, à ses propres frais, toutes les assurances couvrant les risques que lui-même et son personnel encourent ou font encourir à des tiers. La copie de cette attestation sera jointe au dossier.

En aucun cas les organisateurs ne sont responsables des objets, produits ou aménagements entreposés dans le Chapiteau.

L'adhérent exposant, tout comme l'organisateur, doit prévoir une clause de renonciation à recours en cas de sinistre. La responsabilité de l'organisateur ne pourra être recherchée en cas de perte, détérioration, destruction, vol de matériel ou objet sous le chapiteau.

**Art. 5 – L'installation des stands :**

Les exposants prendront possession de leur stand :

**Le jeudi 25 août 2022 à partir de 17h / le remballage se fera à partir de 18h le dimanche 28 août 2022**

**Art. 6 – La libération des stands :** se fera le dimanche 28 août 2022 à partir de 18H.

**Art. 7 – Gardiennage :** Une surveillance de nuit sera assurée en dehors des horaires d'ouverture si les besoins le nécessitent.

**Art. 8 - Force majeure :**

En cas de force majeure, les dates de l'événement peuvent être modifiées. Au cas où l'événement serait annulé, tous fonds disponibles après règlement déjà acceptés seraient redistribués aux participants au prorata de leur participation, sans que des recours soient possible à l'encontre de l'organisateur.

# CONTRAT DE RÉSERVATION d'un STAND

## POUR LE MARCHÉ MÉDIÉVAL DE Briançon

**Dates et Heures : 26, 27 et 28 Août 2022 de 8H à 19H**

### **EXPOSANT Briançon**

L'exposant s'engage à se conformer sans réserve ni exception au présent règlement dont il reconnaît avoir pris connaissance.

Je soussigné NOM : ..... PRÉNOM : .....

Enseigne ou Raison sociale :

.....  
.....  
.....

Domaine d'activité :

..... Adresse :  
.....

Code Postal & Ville : .....

TÉLÉPHONE : ..... PORTABLE :

..... Courriel :

..... @..... N°

d'inscription au registre du Commerce ou des Métiers : .....

N° de contrat d'assurance :

.....

Une confirmation d'inscription sera faite par retour de mail, uniquement !

# À l'extérieur, NON COUVERT

120 € pour l'ensemble de l'événement pour un stand de **2 ml x 2 ml**

180 € pour l'ensemble de l'événement pour un stand de **3 ml x 2 ml**

240 € pour l'ensemble de l'événement pour un stand de **4 ml x 2 ml**

**Autres à étudier.....**

**Merci de préciser la longueur et largeur  
de votre stand : .....**

**Inclus dans ce prix : 1 prise électrique avec vos rallonges**

**La fourniture du matériel nécessaire à la mise en place du stand reste à la charge de l'exposant.**

***Documents à joindre au contrat de réservation :***

Attestation d'inscription au registre des métiers ou à l'URSSAF,  
Attestation d'assurance,  
Le règlement si par chèque à l'ordre de l'association les coeurs de vauban,  
Le contrat de réservation avec l'option choisie,  
Quelques photos des produits .

Certifie être assuré pour ma responsabilité civile professionnelle et notamment pour le Marché médiéval où je m'engage, conformément aux dispositions du **Règlement Général** à souscrire auprès d'une société notoirement connue, un contrat garantissant l'ensemble des biens m'appartenant et exposés sous le chapiteau, tant pour la durée du marché qu'au cours des opérations de montage, et démontage. Ce contrat comportant une clause de renonciation à tout recours contre l'association "les coeurs de vauban", couvrira l'ensemble des risques encourus des biens m'appartenant, notamment ceux du vol.

À : ..... Cachet – « Lu et approuvé » / signature (Mention manuscrite impérative)

Le : .....